

DECLARATION DE CONFORMITE UE



GAB

Gabriel Daguet
117 route du Havre - FR76400 SAINT LEONARD

Déclare que le:

luminaire référence "YOGI"

***Luminaire portatif à usage général de type lampe à poser en pierre, verre et laiton
nickelé de fabrication artisanale***

Classe II - IP20 - culot E14

Puissance 4W Max (livré avec 1 lampe LED culot E14 de 4W)

Tension d'alimentation 230 V(240 V) / 50Hz

Dimensions D20cm - H30cm

Est conforme aux dispositions applicables des directives "DBT"
"RoHS" et "ECODESIGN" du conseil de la Communauté Européenne
incluant les derniers amendements

▪ Directive 2014/35/UE du 27 août 2015

Matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (DBT)

▪ Directive 2011/65/UE + 2015/863/UE du 31 mars 2015

Relative à la limitation de l'utilisation de certaines dangereuses dans les
équipements électriques et électronique

▪ Directive 2009/125/CE du 21 octobre 2009

Cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

A été conçu et construit en accord avec les normes harmonisées suivantes:

▪ NF EN 60598-1 (2015) + NF EN 60598-1A1 (2018)

Luminaires - règles générales

▪ NF EN 60598-2-4 (2018)

Luminaires - Règles particulières - Luminaires portatifs à usage général

▪ NF EN 63000 (2018)

documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques
par rapport à la restriction des substances dangereuses

Le 11 Novembre 2021

Gabriel DAGUET